

## Introduction

Patricia EICHEL-LOJKINE

Transportons-nous dans le temps, quelque cinq cents ans en arrière. Nous sommes en 1509. Pallas vient de chasser les Vices du jardin de Vertu, sous le pinceau de Mantegna – et les visiteurs du Louvre s'en souviennent aujourd'hui. Les idées nouvelles se diffusent dans les cercles lettrés. Érasme, Reuchlin, Thomas More, Alde Manuce, Bembo et bien d'autres s'en font les porte-parole aux quatre coins d'une « république des lettres » en train de se constituer. En France, des humanistes (Guillaume Budé, Jacques Lefèvre d'Étaples, Symphorien Champier, Christophe de Longueil, Charles de Bovelles), des imprimeurs (Antoine Vérard et Josse Bade), des évêques-diplomates (Étienne Poncher et Germain de Brie) sont les principaux protagonistes de ce mouvement, sans se douter des mutations à venir sous l'influence d'un certain Jean Calvin, qui vient alors de naître à Noyon. En ce début de siècle, les *studia humanitatis* quittent leur berceau italien pour se diffuser vers le Nord : ainsi les *Elegantiae Latinae Linguae* de Lorenzo Valla sont-elles vantées dans les *Antibarbari*. L'essor de la philologie va de pair avec celui de l'humanisme chrétien pour Érasme, qui se consacre pour partie aux *Adages* (1508 pour la première édition aldine) et pour partie au chantier du *Novum Testamentum* et de l'*Enchiridion militis christiani*.

Dans ces mêmes années, la percée de l'hellénisme se fait également sentir, non sans susciter de vives réactions de l'Église, surtout lorsqu'au renouveau du grec sont associées les études hébraïques, comme en Allemagne à l'initiative de Johannes Reuchlin (*De rudimentis hebraicis*, 1506). En France, le renouveau des études grecques date de la première campagne d'Italie, alors que Charles VIII ramène à la cour le Byzantin Janus Lascaris. La première impression grecque chez Gilles de Gourmont date de 1507. C'est l'époque où Lefèvre d'Étaples apprend un peu de grec, entreprend de publier l'encyclopédie entière d'Aristote dans les traductions latines des humanistes italiens (dont la *Politique* en 1506), manifeste une curiosité en direction de traités hermétiques, théologiques et mathématiques, et prépare son psautier quintuple (*Quincuplex Psalterium*). Helléniste de renom, Budé fait circuler ses

premières traductions du grec et, à la suite de recherches sur le droit romain, fait paraître, en 1508, ses *Annotationes ad Pandectas*.

Le domaine de l'historiographie n'est pas en reste. Si pour nous l'essor moderne du genre fait venir à l'esprit les noms de Machiavel et de Guichardin (Guicciardini), pour l'heure, ces grands auteurs qui sauront associer le questionnement politique à l'écriture de l'histoire n'ont pratiquement rien écrit. Dans la Péninsule en proie aux discordes et aux invasions étrangères, ils observent de près les « calamités d'Italie » dont ils feront bientôt la matière de leurs écrits. En France, en ce début de siècle, la vogue des Chroniques et des Annales ne se dément pas, avec le *Rosier des guerres* ou la *Mer des Histoires* par exemple. Même si l'automne du Moyen Âge voit naître des œuvres vraiment originales et novatrices, comme les *Histoires* de Thomas Basin et les *Mémoires* de Commines, la tendance dominante reste aux grandes chroniques et histoires, nationales ou régionales, comme celles de Nicole Gilles et de Robert Gaguin.

En tant que penseur, traducteur et auteur, le prélat Claude de Seyssel (c. 1450-1520) n'est pas indifférent à ce double courant du renouveau des lettres classiques et de l'écriture de l'histoire. Les deux domaines sont d'ailleurs liés chez lui, car ses intérêts vont en premier lieu vers les historiens de langue grecque, Thucydide, Appien, Xénophon, Plutarque, Diodore de Sicile. Ce ne sont pas la langue ou le monde grecs qui l'intéressent en soi, mais les enseignements que le prince peut tirer d'histoires de conflits, de guerres civiles et de conquêtes, histoires qu'il convient donc de traduire en latin et surtout en vulgaire, en se faisant aider si besoin est. C'est ainsi que Seyssel requiert l'aide de Lascaris lorsqu'il se lance dans la traduction de l'*Anabase* de Xénophon dont il a trouvé un exemplaire dans la bibliothèque du roi à Blois, lieu qu'il fréquente assidûment à partir de 1504. Quelques années plus tard, il publie, à partir d'un discours prononcé devant le roi d'Angleterre Henri VII, une histoire de France qui est en même temps un panégyrique du souverain régnant, *Les Louenges du roy Louys XII* (Paris, chez Antoine Vérard, 1508<sup>1</sup>). Cet abrégé de l'histoire de France pose des questions qu'on retrouvera dans l'historiographie moderne jusqu'à l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire. En quoi l'histoire peut-elle nourrir la réflexion politique et même avoir un effet pragmatique sur le souverain régnant ? Comment utiliser les cautions antiques, notamment Pline, pour exalter le souverain régnant et plus généralement les temps présents ? Comment rendre compte des changements dynastiques, avec Pépin le Bref en 751 et Hugues Capet en 987, sans parler d'usurpation ? Comment concilier le modèle épideictique de l'éloge de Louis XII et du contre-éloge de Louis XI avec l'écriture de l'histoire, et plus généralement comment combiner la chronique, le panégyrique, les Vies parallèles et le Miroir du Prince ? Le rôle d'historien est-il

1. Dans les études suivantes, le texte sera parfois nommé *Histoire du roi Louis XII*, selon l'édition utilisée par le critique.

compatible avec celui de mémorialiste, de témoin, et même d'acteur direct pendant l'occupation du Milanais? L'année suivante, Seyssel continue son œuvre de publiciste et panégyriste en célébrant une victoire italienne de Louis XII écrasant les Vénitiens à Agnadel en mai 1509, victoire qui fait suite à la formation de la Ligue de Cambrai. *La Victoire du roy contre les Veniciens* forme ainsi comme un diptyque avec *Les Louenges*<sup>2</sup>.

Seyssel continue ses ambassades, à Rome notamment. De retour en France à la fin de l'année 1514, à la suite d'une rupture avec le Saint-Siège, il revient à la cour au moment du décès de Louis XII (1<sup>er</sup> janvier 1515), et s'éloigne pour prendre possession de son diocèse de Marseille (1<sup>er</sup> avril 1515). C'est au nouveau roi de France, François I<sup>er</sup> du nom, que l'évêque de Marseille dédie le grand œuvre qu'il compose alors en deux mois, en février-mars 1515, *La Monarchie de France (editio princeps, 1519)*. Il ne s'agit pas d'y imiter les « philosophes, théologiens et autres sages hommes » qui ont « dogmatisé du régime et gouvernement de la chose publique en général » dans des traités généraux, mais de regrouper, dans un ouvrage de taille raisonnable, une synthèse des réflexions politiques de toute une vie,

« de recueillir sommairement et en brefs langages ce qui peut servir à la conduite de la Monarchie de France et, au surplus, considérer les moyens par lesquels elle a été établie et est parvenue à telle grandeur comme elle est de présent, ensemble les fautes que l'on a vu de fraîche mémoire et lu aux Chroniques et Histoires que l'on trouve des gestes de Français [...] »<sup>3</sup>.

Affleure, dans le même prologue, l'agacement du vieux conseiller pour le nouveau style qu'imprime à la cour un jeune prince sensible au faste et dédaigneux des anciens usages<sup>4</sup>. Il sent bien que son temps est passé. Mais il ne renonce pas à tirer de l'expérience matière d'enseignement pour la pratique politique actuelle, à la différence de ceux qui ne sauraient trouver « le loisir de coucher par écrit ce qu'ils ont vu et connu du passé qui sert aux choses à venir »<sup>5</sup>. L'ouvrage recouvre à la fois les thèmes classiques de la

2. Comme en témoigne l'incipit : « Combien que en nostre precedent Traicté, lequel avons fait des loüenges du Tres-chrestien roy de France, Loys douziesme de ce nom, surnommé Pere du peuple, ayons assez verifié ce que ha esté nostre premiere et principale intention, toutesfois depuis pour le comble de sa gloire, et de son heur, luy est survenuë la victoire contre les Venitiens » (*L'excellence et la Felicité de la Victoire que eust le Tres-chrestien roy de France, Louys XII, de ce nom, dict Pere du peuple, contre les Venitiens, au lieu appellé Aignadel [...] l'an de grace 1509 le 14 jour de mai*, éd. Théodore Godefroy, Pacard, 1615, p. 241).

3. *La Monarchie de France*, « Prohème », édition critique J. Poujol, Paris, Librairie d'Argences, 1961, p. 96. Dans les études suivantes, l'ouvrage sera parfois nommé *La Grant Monarchie de France*, suivant le texte (manuscrit ou édition) utilisé par le critique.

4. « non ayant eu l'espace et le loisir de Vous informer et faire rapport de bouche de plusieurs grands affaires que j'ay menés, à cause des occupations intolérables qu'avez eu à ce commencement de votre règne – pour le concours des princes et grands personnages tant de Votre royaume que de pays étrangers qui a été plus grant à Votre couronnement que ne fut guères jamais à couronnement d'autres de vos prédécesseurs dont il soit mémoire – mêmement en si peu de temps, m'a semblé devoir à tout le moins Vous faire quelque jet par écrit [...] » (*op. cit.*, p. 97).

5. *Ibid.*, p. 98.

tradition politique depuis Aristote comme celui du meilleur gouvernement (1<sup>re</sup> partie), des idées plus personnelles comme les « freins » modérant le pouvoir du monarque absolu, à savoir la religion, la justice et les parlements (2<sup>e</sup> partie), et des sujets d'actualité, remués alors en France et en Italie, comme la « vertu » militaire, les guerres de conquête et les relations internationales (3<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> parties), le tout suivant une montée en puissance sensible :

« en la première [partie], je m'efforce de montrer comme le gouvernement et empire monarchique est le meilleur entre les autres politiques et que celui de la France est le plus civil et mieux policé de tous les autres monarchiques [...].

En la seconde, sont remantevés aucuns moyens, concernant la police<sup>6</sup>, par lesquels icelle Monarchie se peut conserver et accroître.

En la tierce, est traité des moyens concernant la force.

En la quatrième, des moyens concernant la forme de vivre avec les princes et états étrangers.

Et en la cinquième est traité comme l'on doit entreprendre nouvelle guerre et conquête et par quels moyens l'on peut garder et conserver les pays nouvellement acquis<sup>7</sup> ».

Ce testament politique atteste des qualités d'observateur politique de l'auteur plutôt que d'un esprit théoricien. Il est suivi d'un traité de mystique et de vie pastorale, le *De triplici statu viatoris*, composé en 1516 et dédié à Léon X (*editio princeps*, 1518). En 1517, Seyssel est nommé archevêque de Turin (il avait demandé à permuter son siège avec celui du cardinal Innocenzo Cibo) et il compose un traité *Sur la Divine Providence* dont il adresse le manuscrit à Étienne Poncher (*De Divina Providentia*, 1518). La propagation de l'hérésie vaudoise dans les vallées alpines l'amène à se rendre sur place dans l'été 1518 et à rédiger une controverse mesurée avec les Vaudois : *Adversus errores et sectam Valdensium disputationes* (*editio princeps*, 1520). Il meurt à Turin le 31 mai 1520.

Les études ici réunies ont pour vocation d'éclairer cette période charnière entre Moyen Âge et Renaissance, entre la fin de la Guerre de Cent ans et le triomphe des humanismes, que l'historiographie préfère appeler aujourd'hui l'époque des Renaissances, en proposant une nouvelle périodisation qui s'affranchit des schémas romantiques<sup>8</sup>. L'objet précis de l'ouvrage est de broser le portrait de Claude de Seyssel, ce prélat de cour qui fut aussi diplomate, épistolier, penseur politique, traducteur, historien, théologien.

Ces études se répartissent en trois volets. Le premier (**Penser la politique et le droit**) fait naturellement une place de choix à la *Monarchie de France* et au thème du régime mixte (A. Jouanna). Les questions consti-

6. « Police » : gouvernement, administration publique.

7. *Ibid.*, p. 100.

8. Comme en témoigne le récent manuel de Philippe Hamon, intitulé *1453-1559 Les Renaissances* (HAMON 2009).

tutionnelles, la notion de « monarchie tempérée » et la nature du « frein » sont évoquées dans une perspective différente par U. Langer, dont l'analyse philologique rejoint les interrogations des praticiens de la justice : la modération doit-elle relever d'une disposition personnelle vertueuse ou d'un dispositif institutionnel réglementaire ? La question se pose dans un contexte historique et social précis, que nous rappelle L. Bourquin, celui du renouvellement du second ordre et du renforcement de l'État royal. Sur le plan culturel, on n'aurait garde d'oublier que la pensée de Seyssel se situe dans la continuité de l'héritage tardo-médiéval bien que, tout à ses historiens antiques, l'évêque de Marseille ne le mentionne guère. La question se pose en premier lieu pour les *Mémoires* de Commynes, dont le manuscrit fut l'objet d'une diffusion restreinte au cercle familial et dont Seyssel n'avait peut-être pas connaissance. Sans être des sources directes de Seyssel, donc, les textes de Gaguin et de Commynes mettent en lumière des convergences et des différences, étudiées par F. Collard et J. Blanchard ; convergences avec Commynes sur la fiscalité, le souci du bien public ou la crainte des factions ; différences avec Gaguin sur l'intérêt présenté par les expéditions militaires et les aventures extérieures. Mais plus encore apparaissent des nuances entre une pensée plus sensible à l'origine du pouvoir (Gaguin) et une autre, à son fonctionnement et à ses formes (Seyssel).

Le deuxième volet (**Représenter la société, le pouvoir et l'histoire**) met l'accent sur la mobilité sociale et ses représentations. L'un des apports fondamentaux de la *Monarchie de France* est de concilier l'idée d'harmonie et de concorde sociales avec celle de mouvement, à la différence des représentations traditionnelles d'un système idéal figé. C'est pourquoi l'on y rencontre certaines métaphores humorales de la fluidité propres à détrôner les images organiques inertes qu'on trouvait chez Christine de Pisan ou Juvénal des Ursins (N. Hochner). Spécialiste du lexique politique au temps des Guerres d'Italie, J.-L. Fournel invite à se pencher sur certains mots clés, *virtù* chez le Florentin, *police* ou *frein* chez le Savoyard, en prenant soin de ne pas confondre d'éventuelles proximités linguistiques avec des convergences idéologiques. En France même, une réalité sociale qui a certes évolué en l'espace de cinquante ans, mais qui n'a pas été bouleversée, peut donner lieu à des représentations du corps social divergentes, comme le montre la comparaison de la *Monarchie de France* avec le *Discours des quatre estats* de Du Bellay (M. Clément). La représentation de l'histoire de France et du pouvoir est au cœur d'un texte curieux, longtemps déprécié, *Les Louenges du roy Louys XII*, dont la part de témoignage demande à être mieux évaluée par rapport à une orientation encomiastique manifeste (P. Eichel-Lojkine). Restait à explorer la postérité de Seyssel, car ses idées font retentir leurs échos au-delà du XVI<sup>e</sup> siècle, y compris dans des œuvres de fiction comme *L'Astrée* où se manifeste le désir d'un pouvoir de proximité et d'une vie sans contrainte, comme le montre J.-M. Constant.

Le troisième volet (**Le diplomate, l'humaniste, le juriste**) s'ouvre avec un Seyssel juriste prônant le « contrôle de civilité », à travers deux études dont la portée dépasse les aspects purement techniques (M.-F. Renoux-Zagamé et F. Gorla). Professeur de droit et recteur, Seyssel fut aussi acteur de son temps. Concernant les ambassades de Seyssel au service de Sa Majesté, L. Vissière fait revivre une crise diplomatique oubliée entre les cantons suisses et la Savoie, et nous donne l'occasion de découvrir un diplomate à la fois épistolier et agent du roi. Concernant ses traductions humanistiques, Ph. Torrens se penche sur la traduction partielle des *Guerres civiles* d'Appien réalisée par Seyssel avec l'aide de Lascaris. La comparaison avec la traduction antérieure de Piero Candido Decembrio donne à voir un « traducteur » plus guidé par les impératifs de clarté et d'utilité politique que par l'intérêt pour la langue grecque. On découvre aussi à cette occasion comment les traductions ont nourri la pensée de l'auteur de la *Monarchie de France*. Enfin, une ouverture sur l'historiographie immédiatement postérieure est donnée par C. Michon, avec les *Mémoires* des frères Du Bellay. Ce volet se clôt avec les scènes de dédicace où l'auteur tient la vedette, scènes symboliques étudiées « à la loupe », images à l'appui, par B. Beys. Si la théologie de Seyssel reste à explorer, au moins ces études fourniront-elles quelques clefs pour comprendre l'intrication de l'écriture de l'histoire et de la pensée politique en France, à l'aube des temps modernes.